



Fausse plainte pour non représentation d'enfant, que faire?

Par **helly_old**, le **13/09/2008** à **10:47**

ma situation est très compliquée mais depuis quelques mois le père de ma fille de 18 mois a des droits sur elle, comme un week end sur deux avec elle. depuis le jugement, il ne s'est déplacé qu'une seule fois chez moi mais sinon, rien, même pas de quoi prévenir (alors qu'il allait directement porter plainte contre moi directement) qu'il ne venait pas. ma fille attendait son père pour rien! cet été, je ne voulais pas gâcher les vacances de ma fille ainsi que les miennes, et nous sommes parties un mois entier loin de chez nous. le papa savait que je n'étais pas là pendant le mois entier et c'est ce moment là qu'il a attendu pour faire constater aux huissiers et à la gendarmerie que je ne lui ouvrais pas la porte (normal, je n'étais pas là) comment faire pour me défendre? en sachant que le rêve du père de ma fille est de me voir sans mon fils, je désespère de trouver des solutions! aidez moi! merci d'avance

Par **sozzo**, le **13/09/2008** à **20:45**

Bonjour,

S'il devait voir votre fille au mois de juillet et que vous n'étiez pas là, oui c'est une non-présentation d'enfant, vous êtes obligés même s'il ne prend pas l'enfant d'être présent au moment où il est censé venir la chercher. Là, dans ce cas là, c'est vous qui êtes en tort et la

plainte suivra son cours

Désolé, mais le droit de visite et d'hébergement comme son nom l'indique est un droit et non une obligation (dur dur pour votre fille)

Bonne journée

Par **Passage999**, le **13/05/2009** à **19:39**

Helly_old, quelles nouvelles? Où en es-tu? A bientôt